

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC38

présenté par
M. Masson

ARTICLE 13

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« octobre »

le mot :

« septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu que l'écrasante majorité des rentrées universitaires ou des études supérieures en général se font avant le 1^{er} octobre de chaque année et que les zones concernées sont déjà réputées tendues voire sur-tendues en ce qui concerne le logement et a fortiori le logement étudiant, il convient d'abrégé la période de mise à disposition proposée par le gouvernement et de la ramener au 1er septembre afin de ne pas pénaliser les étudiants et leurs familles.